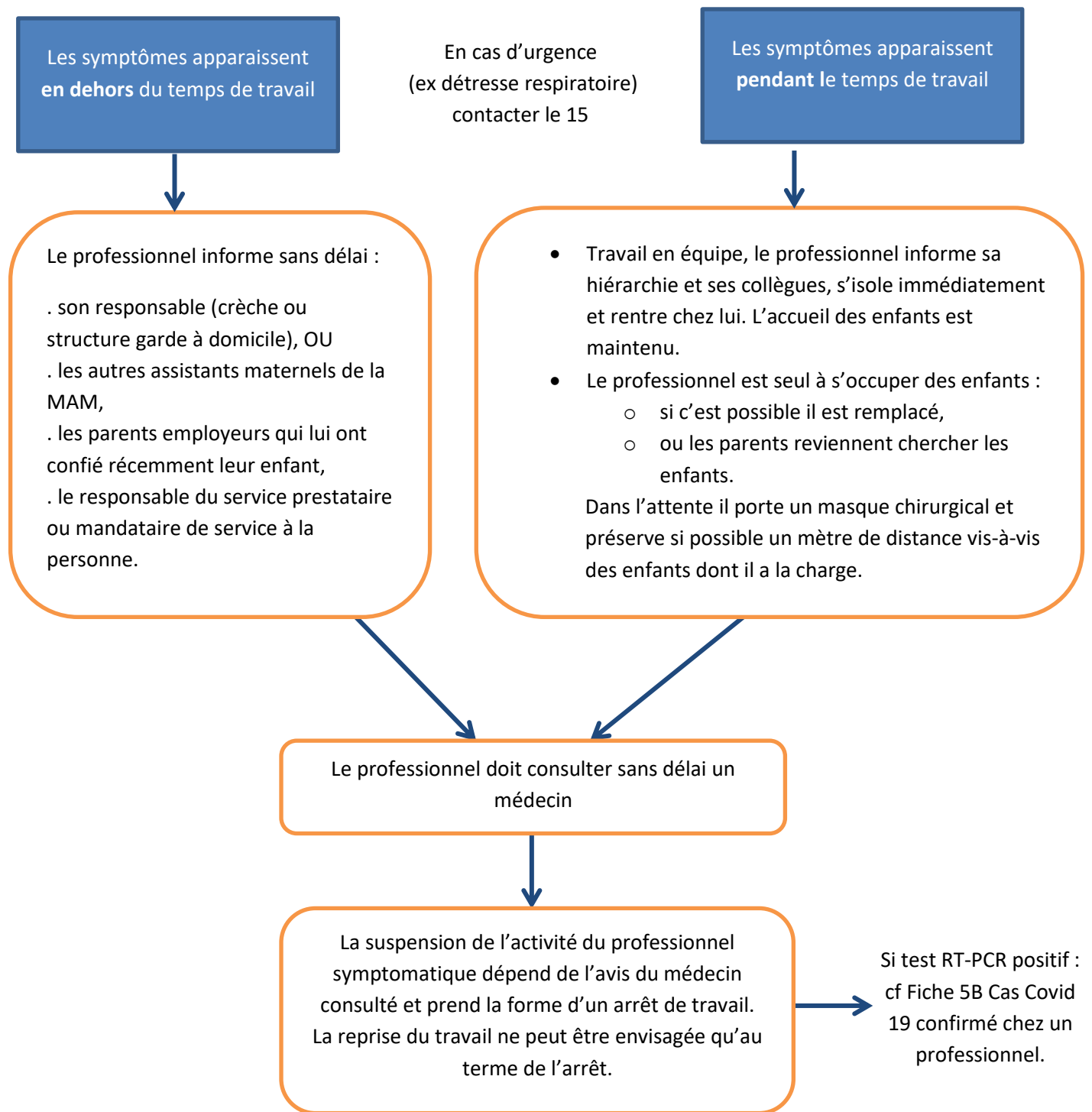


## Apparition de symptômes covid-19 chez UN PROFESSIONNEL

(quel que soit le mode d'accueil – EAJE - ASSISTANT MATERNEL à domicile ou en MAM – GARDE A DOMICILE)



La plateforme de l'Assurance Maladie ou l'ARS, appelle systématiquement les cas positifs et les cas contacts ce qui ouvre droit à une priorisation des tests et à l'obtention gratuite des masques chirurgicaux

Sans attendre le résultat du test RT-PCR, il convient de dresser la liste des personnes « contact à risque » potentielles au sein du mode d'accueil et de leurs coordonnées de la période des 48 h précédant l'apparition des symptômes. Solliciter si besoin le référent Covid structure ou la PMI pour les assistants maternels.